

## Commune de Saint Germain-du-Bois

### Séance du jeudi 16 juillet 2015 à 20 h 30

Sont présents : Mickaël ARANDA, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Régis BIDAULT, Laurent CAGNE, Francine DESPRES, Norbert LAMBEY

Est absent : Alexandre CRETIAUX

Régis BIDAULT a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.

Laurent CAGNE a donné pouvoir à Catherine MARTIN.

Francine DESPRES a donné pouvoir à Mickaël ARANDA.

Norbert LAMBEY a donné pouvoir à Blandine GROS.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

En préambule, Mme le Maire indique que, suite à la démission de Mme Christine BUGAUD, M. Norbert LAMBEY rejoint le Conseil Municipal.

Concernant le mandat de déléguée communautaire de Mme Christine BUGAUD, la parité doit être respectée au sein de la Communauté de Communes. C'est donc Mme Catherine MARTIN qui la remplacera à ce poste.

#### QUESTIONS A TRAITER

---

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin 2015 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2015 est approuvé, à 17 voix pour et 1 voix contre.

- **Démission d'un adjoint - Maintien de l'enveloppe indemnitaire et modalités d'élection :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu, en date du 29 juin 2015, la démission de Mme Christine BUGAUD de tous ses mandats.

Elle a reçu, le 10 juillet 2015, un courrier de M. le Sous-Préfet prenant acte de cette démission et l'acceptant.

Mme le Maire regrette qu'un article soit paru dans la presse, supposant connaître les raisons de la démission de Mme Christine BUGAUD, alors que cette démission n'avait pas encore été acceptée par la sous-préfecture et que Mme Christine BUGAUD ne souhaitait pas qu'un article de presse soit publié.

Par conséquent, Mme le Maire se voit dans l'obligation de préciser que, contrairement à ce qui a été évoqué, la démission de sa deuxième adjointe n'est pas liée aux dernières séances du Conseil Municipal mais à un acte commis qu'elle ne peut accepter et qui l'a conduite à retirer à Mme Christine BUGAUD ses délégations. Elle indique qu'elle attend des Conseillers Municipaux qu'ils soient irréprochables.

Elle annonce qu'il va être procédé à l'élection d'un nouvel adjoint, qui occupera le même rang que celui de Mme Christine BUGAUD. Elle sollicite pour cela le maintien de l'enveloppe indemnitaire prévue au budget.

**Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de ces propositions.**

- **Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission :**

Mme le Maire propose la candidature de M. Patrice CALVEZ au poste de deuxième adjoint. Aucune autre candidature n'est formulée.

Il est procédé à un vote à bulletin secret :

- Patrice CALVEZ : 15 voix,
- Bulletins blancs : 3.

**M. Patrice CALVEZ est élu à la majorité absolue deuxième Adjoint au Maire. Il assurera les mêmes délégations que celles de Mme Christine BUGAUD, à savoir Finances et Communication.**

- **Vente parcelle communale section AI n° 261 :**

Mme le Maire explique que, suite à la délibération du 23 juin 2015 concernant l'aliénation de ce terrain communal en vue de la réalisation d'une opération globale d'aménagement, il s'agit désormais de procéder au vote concernant :

- le cahier des charges, dont le projet est présenté dans le dossier de séance,
- la promesse d'achat.

Le cahier des charges présente les conditions particulières et les modalités de vente du terrain, ainsi que son prix de vente. Mme le Maire indique que le notaire a validé ce projet de cahier des charges et qu'elle dispose d'un « bon pour accord » de MM. BOIVIN et CARRATERO sur la base de ce cahier des charges, en vue d'acquérir la parcelle communale au prix proposé de 27 000 €.

**A 15 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal approuve le cahier des charges établi et le prix notifié. Il autorise également Mme le Maire à poursuivre les démarches en vue de la vente de la parcelle communale section AI n° 261.**

- **Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n° 1 - Approbation :**

Mme le Maire annonce que l'enquête publique relative à l'intégration en zone UX de trois parcelles actuellement classées en zone 2 AUX est terminée (Zone Artisanale du Bois des Rampes). Aucune remarque n'a été notifiée en Mairie.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU,**
- **dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,**
- **dit que le dossier est tenu à disposition du public en Mairie et en sous-Préfecture, aux heures et jours habituels d'ouverture,**

- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU seront exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal).
- **Travaux réseaux eaux usées et mise en séparatif eaux usées / eaux pluviales - Programme 2015 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :**

Mme le Maire rappelle que le projet Rue de la Traverse et une partie route de Louhans a déjà été approuvé et a été porté au budget 2015. Il faut maintenant réaliser les demandes de subventions en vue de la réalisation des travaux.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.**

- **Travaux réseaux eaux usées et mise en séparatif eaux usées / eaux pluviales - Programme 2015 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « 100 projets pour l'emploi » 2015 :**

De la même manière, **le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.**

- **FNADT 2015 - Aide au fonctionnement des Maisons de Services au Public :**

Mme le Maire indique que, depuis la création du Relais de Services Publics, la commune de Saint Germain-du-Bois sollicite chaque année une aide financière de 10 000 € auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

**Le Conseil Municipal approuve le budget prévisionnel de fonctionnement du Relais de Services Publics pour l'année 2015. A l'unanimité, il sollicite une aide financière de 10 000 € au titre du FNADT 2015.**

- **Convention entre la commune de Saint Germain-du-Bois et GrDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeubles dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF (convention consultable en mairie) :**

La directive 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel fixe les principes devant guider la mise en place de système de comptage évolué, permettant de fournir au consommateur final de gaz des informations sur sa consommation d'énergie de manière suffisamment régulière, afin qu'il soit davantage incité à maîtriser sa consommation.

C'est dans ce cadre que GrDF a conçu le projet Compteurs Communicants Gaz. Il permet d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

Dans ce projet, la commune de Saint Germain-du-Bois sera l'hébergeur des concentrateurs qui centraliseront la consommation précise des foyers. Les compteurs des particuliers seront remplacés par GrDF ; ce remplacement sera pris en charge par GrDF.

Une redevance annuelle de 50 € sera versée à la commune, en dédommagement de la consommation électrique supplémentaire liée à la présence du concentrateur.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention avec la société GrDF et autorise Mme le Maire à signer cette convention.**

- **Tarif garderie périscolaire et demande de participation financière pour l'accompagnement et la surveillance lors du transport scolaire - Rentrée Septembre 2015 :**

Mme le Maire précise que les tarifs des services proposés demeureront inchangés pour l'année scolaire 2014-2015.

**Avec 17 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal adopte les propositions faites concernant l'accès aux services suivants :**

- **garderie périscolaire,**
- **garderie périscolaire et participation financière pour l'accompagnement et la surveillance lors du transport scolaire.**

- **Projet d'éclairage public - Renouvellement matériel vétuste - Luminaires restants :**

M. Jean-Claude VIEUX rappelle que ce projet a été voté. Il concerne le remplacement, sur la commune, d'une soixantaine de lampes vétustes, qui ne seront plus commercialisées d'ici la fin d'année. Cela permettra de répondre aux normes actuelles (meilleur éclairage, moindre consommation).

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à modifier le contrat de fourniture d'électricité en conséquence et autorise le SYDESL à transmettre au fournisseur d'électricité l'avis de modification du réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant ou un avis de création d'un nouveau réseau d'éclairage public nécessitant la création d'un nouveau contrat.**

- **Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial 1<sup>ère</sup> classe au 01/08/2015 :**

Un agent ayant réussi l'examen professionnel d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe, Mme le Maire propose de modifier le tableau des effectifs et de transformer son poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

**Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette modification du tableau des effectifs.**

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif 2014 - SICED (consultable en mairie) :**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif au titre de l'année 2014 est disponible en Mairie et porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014 – Syndicat Intercommunal des Eaux de la Seillette (consultable en mairie) :**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2014 est disponible en Mairie et porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

## **INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS**

---

- **Commission Jeunesse et Urbanisme - Compte-rendu réunion du 6 juillet 2015 :**

Mme Sylvie GAY dresse le compte-rendu de la réunion, qui avait pour but de présenter les plans de la salle d'évolution et périscolaire aux enseignantes et ATSEM, afin de recueillir leurs remarques et suggestions.

- **Bilan financier Foire du Renouveau :**

Mme Pascale LAURAIN présente le bilan financier de la Foire du Renouveau 2015, qui s'équilibre en dépenses et recettes à 6 195 €. Les recettes proviennent des subventions de la Commune (5 000 €) et du Conseil Départemental (800 €), ainsi que de l'activité de pêche à la truite organisée cette année. Le poste Communication Presse est plus conséquent que précédemment, grâce à un partage des frais avec l'UCIA.

- **Ecoles - Conseil Ecole Primaire du 5 juin 2015 / Conseil Ecole Maternelle du 12 juin 2015 :**

Mme Françoise MARIZY établit le compte-rendu du conseil de l'école primaire.

L'école primaire accueillera 121 élèves à la rentrée prochaine. Depuis la tenue du conseil d'école, l'ouverture d'une classe a été validée. Une commande de mobilier et fournitures est en cours pour cette nouvelle classe.

L'acquisition de la plastifieuse demandée par les enseignantes est reportée sur le budget 2016, en raison de la commande du mobilier pour la classe supplémentaire.

Mme le Maire présente le compte-rendu du conseil de l'école maternelle, qui comptera, en septembre prochain, 58 élèves répartis dans 3 classes.

L'institutrice des tout-petits souhaite mettre en place une rentrée échelonnée dans sa classe, sous réserve de validation par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Mme BERBON quitte l'école, son (ou sa) remplaçant(e) n'est pas encore connu(e).

- **SYDESL - Compte-rendu AG du 30 juin 2015 :**

M. Jean-Claude VIEUX présente le compte-rendu du Comité territorial de la campagne de Bresse qui s'est tenu le 30 juin dernier et qui a porté sur l'état d'avancement des travaux.

Pour notre commune, tous les travaux prévus sont réalisés (zone artisanale). Le recentrage du poste de La Corbière est programmé.

- **EHPAD - Information Travaux :**

Le 2<sup>ème</sup> bulletin d'Informations Travaux est porté à la connaissance du Conseil Municipal. Mme le Maire indique que les travaux se passent bien et présentent peu de retards. Les locataires et les riverains n'ont pas signalé de nuisances.

Mme le Maire explique que le directeur de l'EHPAD, M. GOUJON, assure toujours la direction de trois établissements, faute de candidatures. Il est présent tous les lundis à Saint Germain-du-Bois pour le suivi des travaux.

- **Informations diverses :**

- La permanence des services de la DDT n'est plus assurée sur la commune. Mme MAUCHAMP assurera désormais sa permanence à Louhans.
- La prévention routière remercie la municipalité pour la subvention accordée.
- Les horaires d'ouverture des guichets de la Trésorerie de Saint Germain-du-Bois sont réduits depuis le 29 juin 2015 : le lundi de 13h30 à 16 h ; les mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h ; le mercredi de 9 h à 12 h.
- C'est la subvention de 3 000 € proposée par le sénateur Jean-Patrick COURTOIS qui a été retenue pour la construction de la salle d'évolution. La subvention de 17 000 € dans le cadre du PIIC a été notifiée par écrit.
- Le PEDT a été validé en date du 15 juin 2015.
- Le Conseil Départemental a confirmé son intention d'acquérir le dernier terrain de la zone artisanale, en vue d'y implanter un centre d'exploitation regroupé sur un même site.
- Les inscriptions sur listes électorales en vue des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 sont possibles jusqu'au 30 septembre 2015.
- Une réunion a été organisée le 24 juin avec les médecins de la maison médicale suite à des plaintes récurrentes concernant leurs conditions de travail. Il a surtout été question du manque d'aération par fortes chaleurs. L'expert mandaté dans le cadre de l'assurance dommages ouvrages a estimé que le bâtiment a été livré dans un état conforme. Il a été décidé de faire intervenir un expert par corps de métier. Un devis a été également demandé pour installer des ouvrants sur les parois vitrées.
- Participation citoyenne : le rapport du major Abraham sur le bien-fondé de la démarche a été reçu en mairie. Il indique que les cambriolages sont passés de 897 à 769 (-14 %).
- Mme le Maire présente les différents remerciements reçus en mairie.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 23 septembre 2015 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h.